

Public

Les enfants âgés de 6 ans (ou en CP) à 12 ans sont accueillis les mercredis et durant les vacances scolaires.

L'inclusion d'enfants en situation de handicap se fait au travers d'un protocole d'accueil individualisé réalisé avec la famille. Il permet de définir les modalités d'accueil nécessaires à l'épanouissement de l'enfant.

La journée type

7h30 à 9h : Accueil des enfants au centre durant les vacances; temps libre (lecture, dessin, jeux).

9h : Départ en bus pour Saint-Ferréol (vacances d'été).

9h30-11h30 : L'équipe pédagogique accompagne les enfants dans les activités sur des thématiques spécifiques.

12h : Navettes aller cantine (mercredi et petites vacances).

12h-13h30 : Repas.

13h30 : Navettes retour cantine

13h30 -14h : Temps libre et/ou temps calme

14h-16h30 : Activités créatives, sportives et culturelles- Rangement / Goûter.

16h30 : Retour en bus de Saint-Ferréol été.

17h-18h30 : Accueil du soir et départ des enfants.

En animation, on fait quoi ?

Des projets d'activités adaptées sont proposés aux enfants dans divers domaines :

- des jeux sous différentes formes, animations de découvertes
- des ateliers d'expressions, manuels, artistiques et scéniques
- des activités physiques et sportives,
- des ateliers intergénérationnels et inter secteurs
- des sorties à Castelnaudary et à l'extérieur.

L'Équipe pédagogique

L'équipe de direction est responsable de la structure et garante du projet pédagogique:
- la directrice: Isabelle RAIMBERT
- la directrice adjointe: Stéphanie AMIC

La référente accueil inclusion : Ariane LEMATTRE
Elle centralise les informations sanitaires des enfants suivis par la MDPH ou avec un PAI. Elle assure un suivi de ces enfants et fait le lien avec les institutions.

L'équipe d'animation est composée d'animateurs travaillant sur les structures périscolaires à l'année. Des animateurs supplémentaires (et stagiaires) sont intégrés à l'équipe. Ils accompagnent les enfants durant les activités. Un membre de l'équipe formé au PSC1 assure le suivi sanitaire.

L'équipe agit avec professionnalisme : respect, dynamisme et enthousiasme afin d'assurer la sécurité morale et physique de chaque enfant. L'encadrement répond aux normes de sécurité et/ou diplômes spécifiques pour leurs activités agréées par le SDJES.

Les partenaires de l'accueil de loisirs

Un partenaire essentiel : les familles.
Afin de construire une coéducation pour les enfants, les familles peuvent à tout moment rencontrer l'équipe d'animation pour échanger sur le bien-être de celui-ci. De leurs côtés les parents s'engagent à inscrire leur enfant, à respecter les horaires et les jours pour lesquels ils se sont acquittés du règlement. Ils veillent à ce que l'attitude de leur enfant soit conforme à la vie en collectivité.

Les institutions : CAF, Le Conseil Départemental, La médiathèque intercommunale, les directions culturelles, sportives et techniques, la résidence autonome Pierre Estève...

Les associations : De nombreuses structures associatives interviennent afin de proposer aux enfants diverses activités sportives, culturelles et éducatives spécifiques.

Les organismes privés : L'accueil de loisirs se déplace vers différentes structures : cinéma, patinoire, musées,

Des intervenants sous convention (activités sportives, culturelles, adaptées...) font découvrir aux enfants d'autres univers.



Direction Education Jeunesse

Ville de Castelnaudary

Mémo PROJET PÉDAGOGIQUE ANNÉE 2025

ACCUEIL DE LOISIRS
SANS HÉBERGEMENT
(A.L.S.H) 6-12 ans
P. ESTIEU / D. ARATA

DIRECTION ÉDUCATION JEUNESSE
41, rue du Général DEJEAN
11400 CASTELNAUDARY
Tél. : 04.68.94.58.36.
www.ville-castelnaudary.fr



imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique

Le projet éducatif de Castelnaudary
C'est un document établi par les élus de Castelnaudary afin de présenter les orientations éducatives de la ville. Il permet avec les structures d'accueil et les moyens mis en œuvre d'apporter durant les étapes de la vie de l'enfant, un développement harmonieux. Ils contribuent ainsi à faire d'eux des citoyens responsables, libres et respectueux des autres.

Le Projet Éducatif Territorial (PEDT) et « Plan mercredi »

Il s'agit d'une convention établie entre la Mairie, le Préfet de l'Aude, les services de l'Éducation Nationale et la CAF.

Il vise à proposer à chaque enfant, un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

C'est Quoi?

Ce document est la base de construction de l'Accueil de Loisirs en référence au projet éducatif et au PEDT. C'est un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique et les familles.

Pourquoi?

Il permet à chacun de connaître les objectifs poursuivis lors des temps d'accueil par des activités de loisirs, de découvertes, d'apprentissage, de rencontres... Il définit les modalités de fonctionnement et permet de donner du sens aux activités proposées.

Pour Qui?

Élaboré par l'équipe pédagogique de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, le projet pédagogique concerne toutes les familles d'enfants accueillis à l'ALSH Prosper Estieu et/ou de Dominique Arata (à St Ferréol durant l'été).

Les projets d'activités découlent des souhaits des enfants mais aussi de l'actualité (saison, événements, fêtes...). Ils répondent à des valeurs sociales et éducatives et sont réalisables au vu du budget alloué. Ils font l'objet d'une évaluation à chaque fin d'activité.

Les 4 objectifs pédagogiques

Comment faire grandir un collectif composé d'enfants singuliers ?

Favoriser le respect

Faciliter le vivre ensemble :

- Permettre la connaissance et la compréhension de l'autre; appréhender l'autre dans sa différence culturelle, sociale et physiologique.
- Faire vivre continuellement les règles du vivre ensemble.
- Créer des œuvres collectives.
- Jouer pour mieux se connaître, pour se confronter à l'autre et tester les règles.

Sensibiliser les enfants au respect de l'environnement :

- Amener l'enfant au respect et à la protection de la nature.
- Former les enfants au tri sélectif et les accompagner à limiter leurs déchets.
- Permettre aux enfants de respecter leurs affaires personnelles.

Accès aux loisirs pour tous

Favoriser le plaisir, l'enrichissement par les activités pour son développement personnel :

- Développer l'ouverture et la curiosité en proposant de nouvelles expériences.
- Valoriser les ressources et intervenants locaux
- Mettre en place des activités adaptées aux différents publics.

Accompagner vers l'autonomie

Permettre à l'enfant de devenir responsable :

- Proposer une responsabilisation adaptée, désignation de responsables, mise en place de parrainages, graduation des responsabilités.
- Favoriser la prise d'initiative, mise en place d'activités auto gérées.

Aller vers la citoyenneté

Rendre les enfants acteurs de leurs loisirs

- Mettre en place des organisations qui facilitent le choix des enfants.
- Permettre aux enfants d'exercer leurs devoirs et leurs droits de citoyen.

Les fils rouges 2025

- Les actions de développement durable : afin de prendre conscience de la nécessité de respecter son environnement.
- Les actions favorisant l'inclusion : Activités adaptées aux besoins et rythmes de chaque enfant.
- Les actions amenant à développer l'imaginaire et la créativité.
- Les actions participatives pour que l'enfant soit acteur de ses loisirs.